

Vendredi le 9 juin

Communiqué de Presse
Pour diffusion immédiate

Réaction au projet de loi 144
Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique de d'autres dispositions législatives
concernant principalement la gratuité des services éducatifs et l'obligation de fréquentation
scolaire

- L'AQED salue l'intention du gouvernement d'accorder aux parents la responsabilité d'établir le plan d'apprentissage et d'assurer son exécution. Nous espérons que l'esprit de cette proposition est vraiment de permettre en pratique plusieurs approches pédagogiques et d'avoir la possibilité de les adapter au rythme d'apprentissage des enfants. On espère aussi qu'elle permettra des approches innovatrices en matière d'éducation.
- L'AQED est d'accord qu'il y ait une table nationale de concertation sur l'enseignement à la maison. Cependant, comme nous n'avons pas de garantie que les points de vue des parents-éducateurs serviront à définir le règlement, nous avons des réserves sur les intentions réelles du gouvernement. Nous avons beaucoup de préoccupation quant à l'aspect réglementaire. Nous espérons qu'il sera rédigé en partenariat avec la Table de concertation nationale en matière d'enseignement à la maison, où l'AQED souhaite être un participant actif. Les questions autour du suivi et du respect des approches éducatives sont des enjeux cruciaux pour les familles. On veut que les règlements démontrent une ouverture claire aux différentes approches pédagogiques, une flexibilité quant à la réalisation du plan d'apprentissage et plus de soutien réel aux familles. Pour l'instant, le gouvernement se donne beaucoup de pouvoir et offre peu en contrepartie.
- Bien que le concept d'évaluation par les commissions scolaires soit enlevé de la loi, l'AQED ne connaît pas l'aspect réglementaire qui nous permettra de d'établir s'il y aura vraiment une reconnaissance des différentes approches pédagogiques. Le projet de loi ne touche pas à pas la question des conflits d'intérêts entre les commissions scolaires et les familles et nous n'avons aucune garantie que les dispositions au niveau d'un meilleur encadrement des commissions scolaires feront cesser les cas d'abus de pouvoirs de ces dernières, surtout au niveau du suivi, du choix des approches pédagogiques et des conflits d'intérêts financiers. Nous demandons la centralisation d'une expertise, car les commissions scolaires ne sont pas aptes à bien encadrer l'éducation à domicile. Comme les règlements peuvent être changés par les prochains gouvernements, nous n'avons pas la garantie d'une reconnaissance d'une liberté pédagogique sera maintenu(e) lors d'un gouvernement moins favorable à l'éducation à domicile.
- Nous sommes déçus de l'inscription obligatoire. Bien que nous comprenions les motivations du gouvernement, cette mesure est prématurée. Les moyens pour forcer

son application par un croisement de données avec la RAMQ constituent une atteinte dangereuse à la vie privée. Les familles ont déjà trop souffert dans leurs interactions avec les autorités scolaires et le climat est encore trop hostile. L'inscription devrait être sur base volontaire seulement car il n'y a aucune étude qui démontre que les enfants éduqués à la maison sont plus à risque. Cette mesure est donc injustifiée. Le gouvernement met en place des structures pour menacer la vie privée des familles pour adresser régler un problème qui, même selon le protecteur du citoyen, n'existe pas dans le cas de l'éducation à domicile. L'inscription obligatoire sert le gouvernement et elle ne fait qu'alourdir le fardeau bureaucratique des parents sans contribuer à l'expérience éducative des enfants.

L'Association québécoise pour l'éducation à domicile
Contact : Amélie Delage : a.delage@aqed.qc.ca
514-632-4576

L'AQED est un organisme à but non lucratif et laïque qui regroupe 500 familles qui éduquent plus de 1 800 enfants. Elle informe et apporte du soutien aux parents québécois qui choisissent de faire l'éducation à domicile. Elle représente ses membres auprès du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, des commissions scolaires et d'autres organismes reliés à la jeunesse et à l'éducation. Elle soutient et défend les droits des parents d'éduquer leurs enfants selon la méthode pédagogique qu'ils privilégient, tout en protégeant les droits de l'enfant à recevoir une éducation saine et équilibrée.